

**Mémoire présenté dans le cadre des
consultations prébudgétaires de 2020**

Août 2019

**Présenté par : L'Association canadienne de counseling et
de psychothérapie**

Recommandations

Recommandation 1 : L'ACCP recommande que les services de counseling et de psychothérapie soient exemptés de la TVH/TPS, ce qui améliorerait l'accès des Canadiens à l'un des services de santé mentale les plus rentables et les plus appropriés qui soient.

Recommandation 2 : L'ACCP recommande que le gouvernement fédéral inclue les frais liés aux services de conseillers, de psychothérapeutes et de thérapeutes en counseling dans les dépenses admissibles du Régime de soins de santé de la fonction publique.

Organisme à l'origine du mémoire

À propos de l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie

L'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP) est une association bilingue qui représente plus de 7 100 conseillers professionnels et psychothérapeutes. Elle fait la promotion de la profession et de la contribution de ses membres à la santé mentale et au bien-être des Canadiens. Elle reconnaît que le gouvernement fédéral a investi dans des domaines liés à la maladie et à la santé mentales, mais estime que d'autres mesures concrètes pourraient améliorer la vie et la productivité de la population canadienne.

La moitié environ des Canadiens, à 40 ans, souffriront ou auront souffert d'une maladie mentaleⁱ. Les services de consultation étaient le type de soins dont le besoin était le plus mentionné, mais le moins satisfait des quatre besoins en soins de santé mentale définis dans l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2012ⁱⁱ. Les conseillers et les psychothérapeutes sont en mesure de contribuer à renverser cette tendance négative.

L'ACCP croit que le fait de surmonter certains obstacles, surtout en ce qui a trait à la santé mentale, pourrait aider le gouvernement fédéral à assurer la compétitivité du pays, comme il le souhaite. L'ACCP appuie par ailleurs le gouvernement dans ses efforts pour assurer la compétitivité du Canada dans l'économie mondiale. L'ACCP croit que la clé de la prospérité réside dans les travailleurs et que les entreprises peuvent optimiser leur productivité et leur compétitivité en veillant à la santé et au bien-être de leurs employés.

L'ACCP recommande donc l'ajout des points suivants au Budget fédéral de 2020 :

Recommandation 1

Améliorer l'accès des Canadiens à l'un des services de santé mentale les plus rentables qui soient.

Les services de soins en santé mentale ne sont pas tous exemptés de TPS/TVH. L'exemption est déterminée en fonction du fournisseur de service plutôt qu'en fonction de la nature du service. Dans l'ensemble des provinces et des territoires, la TPS/TVH varie de 5 à 15 %, ce qui représente un coût additionnel important qui complexifie l'accès aux soins de fournisseurs qualifiés, comme les conseillers et les psychothérapeutes en santé mentale, ce qui nuit aux Canadiens qui ont des troubles mentaux.

À l'heure actuelle, les honoraires des médecins, psychiatres, infirmières autorisées, infirmières psychiatriques autorisées, psychologues, ergothérapeutes et travailleurs sociaux sont couverts soit par les fonds publics, soit par des régimes de soins de santé privés, les deux étant non assujettis à la TVH. Les clients des conseillers et des psychothérapeutes sont donc désavantagés, car ils doivent ajouter la TVH/TPS aux coûts des services obtenus.

Dans un souci d'accessibilité universelle et d'équité, les services offerts par les conseillers et psychothérapeutes devraient aussi être exemptés de taxe.

En réduisant le coût demandé aux Canadiens pour des services de counseling, on réduit l'un des nombreux obstacles à l'accès aux services de santé mentale. Parce qu'une taxe s'applique aux services offerts par les conseillers et les psychothérapeutes, il est possible que les Canadiens recourent moins fréquemment à ces services. Ainsi, les personnes qui sont incapables d'assumer les frais additionnels de la TVH/TPS traîneront leurs problèmes, demeureront sur les listes d'attente tandis que leur condition s'aggrave, tenteront d'obtenir de l'aide auprès du système de santé publique déjà surchargé ou s'abstiendront carrément de demander de l'aide.

Des fonctionnaires du ministère des Finances ont dit à notre personnel que, pour qu'une profession soit admissible à l'exemption, cinq provinces doivent la réglementer. Or, l'Alberta a été, en 2018, la cinquième province à réglementer la profession de psychothérapeute. Ainsi, le gouvernement devrait maintenant aller de l'avant et exempter de taxe les services de psychothérapie en les ajoutant à la liste des services de santé exonérés de la TVH/TPS en vertu de l'article 7 de la partie II de la *Loi sur la taxe d'accise*. Par ailleurs, nous proposons de modifier le règlement d'application de la présente loi à l'article 10 de la partie II de l'annexe V, soit les services de soins de santé prescrits, pour y inclure les services de psychothérapie.

Cette recommandation compléterait parfaitement l'engagement pris par le gouvernement dans le budget de 2019 d'élargir la liste des services de santé exemptés de la TPS/TVH pour y inclure spécifiquement un service de soins de santé multidisciplinaire et les personnes atteintes d'infertilité.

Recommandation 2

L'ACCP recommande que le gouvernement fédéral rende les services offerts par des conseillers, psychothérapeutes et thérapeutes en counseling admissibles au Régime de soins de santé de la fonction publique.

Plus de la moitié de toutes les demandes approuvées en vertu du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) correspondent à la catégorie de la santé mentaleⁱ. Cela signifie que, chaque semaine, plus de 500 000 Canadiens s'absentent du travail en raison de problèmes de santé mentale, ce qui contribue à une perte de productivité de 6 milliards de dollars causée par l'absentéisme.

Le RSSFP couvre jusqu'à 2 000 \$ des coûts liés aux services d'un psychologue ou d'un travailleur social dans des circonstances exceptionnelles. Les fonctionnaires obtiennent un remboursement de l'ordre de 80 % pour leurs réclamationsⁱⁱ. Toutefois, le coût d'une séance d'une heure avec un conseiller ou un psychothérapeute varie généralement de 80 à 120 \$, ce qui en fait l'un des services de santé mentale les plus rentables qui soient.

Il est essentiel de faire appel aux professionnels de la santé mentale les mieux formés, que ce soit à titre individuel ou à titre de membres d'équipes multidisciplinaires. Le rôle des conseillers et des psychothérapeutes complète le travail des autres fournisseurs de services. L'inclusion de cette ressource dans la séquence de soins permettrait de remédier à la pénurie de services de santé mentale, à la demande croissante pour ceux-ci et à leurs coûts sans cesse plus élevés.

En outre, en raison des pressions supplémentaires que de nombreux fonctionnaires ont subies en raison de la durée des problèmes de paiement, l'amélioration de l'accessibilité et de l'abordabilité de services de santé mentale appropriés partout au Canada est essentielle au succès de notre pays.

Permettre aux fonctionnaires de facturer les coûts liés au counseling ou à la psychothérapie élargirait l'éventail des options et des traitements, et améliorerait l'accès aux soins de santé que méritent tous les Canadiens.

Cette recommandation pourrait être mise en œuvre par l'entremise du Secrétariat du Conseil du Trésor et des syndicats dans le cadre des frais des professionnels de la santé du RSSFP.

Références

ⁱ Conseil national mixte, *Conseil de gestion du Régime d'assurance invalidité – Rapport annuel – 2016*, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 « Répartition des causes de l'invalidité pour l'année d'approbation 2016 ».

ⁱⁱ Régime de soins de santé de la fonction publique, *Frais des professionnels de la santé*, 2015, <http://www.rssfp.ca/protections/frais-admissibles-maximums.aspx>.